Cliquez ici pour la marche à suivre

Immigration, Diversité et Inclusion
Québec

Demande de certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études

A-0506-BF
(2015-01)

ATTENTION

- Assurez-vous de nous faire parvenir votre demande de certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études accompagnée de **tous les documents exigés**, selon l'OPTION correspondant à votre situation (voir pages 3 et 4 des instructions), sinon le traitement de votre **demande sera retardé**.
- Vous trouverez les **autres formulaires ou déclarations** requis à l'appui de votre demande, s'il y a lieu, dans le site Internet du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion à l'adresse www.immigration-quebec.gouv.qc.ca (section Formulaires).
- Les documents fournis doivent obligatoirement être **en français** ou **en anglais** ou être accompagnés d'une traduction en français ou en anglais signée et authentifiée par un traducteur professionnel.
- Prenez note que les documents joints à votre demande **ne vous seront pas retournés**. Assurez-vous de disposer d'autres exemplaires pour votre demande de permis d'études.
- Vous devez acquitter les frais d'examen lors du dépôt de la demande. Ces frais ne sont **pas remboursables**.
- Lorsque vous **renouvelez une demande de CAQ** pour études, vous devez joindre à nouveau vos documents d'identité et fournir des preuves récentes de votre capacité financière, ainsi que de nouvelles déclarations signées récemment.

ADRESSE

Faites parvenir votre demande au :

Service aux étudiants étrangers
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
285, rue Notre-Dame Ouest, 4e étage
Montréal (Québec) H2Y 1T8
CANADA

TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE

- Le Service aux étudiants étrangers rendra une décision concernant votre demande de CAQ pour études dans un délai maximal de quatre semaines suivant la réception de votre **dossier complet**.
- Si la décision est positive, vous recevrez votre CAQ pour études à l'adresse de correspondance que vous avez indiquée à la question 8 du formulaire.
- Si vous n'avez pas eu à fournir de preuves de capacité financière, vous recevrez un seul exemplaire de votre CAQ pour études avec la mention « Requérant ». Un avis d'accord conditionnel sera transmis simultanément au Bureau canadien des visas (BCV) où vous présenterez votre demande de permis d'études (question 12 du formulaire) afin que ce bureau procède à l'évaluation de votre capacité financière.
- Si vous avez eu à fournir des preuves financières, vous recevrez deux exemplaires de votre CAQ avec les mentions « Requérant » et « Immigration Canada ». Vous devrez joindre ce dernier à votre demande de permis d'études auprès des autorités canadiennes.

INSTRUCTIONS DÉTAILLÉES À SUIVRE

Photo
Vous devez obligatoirement fournir l'**original** d'une photo d'identité prise au cours des 12 derniers mois, format passeport (35 mm x 45 mm), permettant de vous identifier et l'agrafer à l'endroit prévu à cet effet. Inscrivez votre nom à l'endos de la photo.

Question 1
Inscrivez vos nom et prénom tels qu'ils apparaissent dans votre passeport et distinguez votre nom à la naissance de votre nom après le mariage, s'il y a lieu.

Question 8
Inscrivez l'adresse **complète** où vous souhaitez recevoir le courrier concernant votre demande de CAQ pour études.

Question 12

Pour la demande de permis d'études

- Indiquez bien l'endroit où vous ferez votre **demande** de permis d'études. Si vous devez faire votre demande à l'extérieur du Canada, indiquez l'emplacement du Bureau canadien des visas (BCV) où vous la présenterez. Pour connaître le BCV dont relève votre lieu de résidence actuel, consultez le site Internet de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) : www.cic.gc.ca. Si vous n'avez pas accès à Internet, adressez-vous à l'ambassade du Canada pour obtenir l'adresse du BCV compétent.
- Pour les demandes de **renouvellement** de permis d'études, il est déconseillé de choisir CIC Vegreville si vous n'êtes pas présent au Canada durant le traitement de votre demande. Toute erreur ou délai dans le traitement de votre demande pourrait alors compromettre votre retour au Canada et vous obliger à déposer une nouvelle demande auprès d'un BCV à l'extérieur du Canada.

Question 13

Un formulaire distinct de demande de CAQ pour études doit être rempli pour chaque personne qui fera des études au Québec.

Question 22

Selon l'OPTION correspondant à votre situation, vous devez démontrer que vous aurez la capacité d'assumer les frais suivants :

- vos **droits de scolarité** et autres frais liés à vos études;
- vos **frais de subsistance** (tarifs 2015), soit un minimum annuel de 12 062 $ CAN pour un adulte, de 6 032 $ pour un enfant, de 17 689 $ pour deux adultes, de 16 209 $ pour un adulte et un enfant, et de 19 816 $ pour deux adultes et un enfant;
- vos **frais de transport** (voyage aller-retour);
- le coût d'une **assurance maladie et hospitalisation**, pour vous-même et les membres de la famille qui vous accompagnent (entre 600 $ et 1 000 $ CAN / année pour une personne seule);
- vos **frais d'installation** (500 $ CAN) pour la première année de séjour au Québec.

Ajoutez, aussi, toute preuve de **paiement acquitté**, le cas échéant.

Vous devrez également démontrer que vous continuerez à disposer de ressources financières suffisantes pour assumer ces dépenses pour la durée de vos études (montant global ou preuve de revenus stables). Ces preuves financières doivent couvrir les membres de votre famille qui vous accompagnent, le cas échéant.

Si une personne vous soutient financièrement, vous devez fournir les preuves de **sa capacité financière**. Vous devez aussi fournir une Déclaration de soutien financier (voir page 6) signée par cette personne.

En cas de **renouvellement** d'une demande de CAQ pour études faite à partir d'un pays ou territoire **non indiqué à l'OPTION 1**, vous n'avez pas à fournir de preuves financières.

Question 24 (Recours aux services d'une personne rémunérée)

Les formulaires et les instructions ont été conçus de manière à permettre aux personnes désireuses d'immigrer au Québec de remplir les formulaires sans aide. Il n'est donc pas nécessaire de recourir aux services d'une personne rémunérée pour entreprendre vos démarches.

Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion n'accorde aucun traitement prioritaire ou particulier au dossier d'un candidat qui retient les services d'une personne rémunérée. Tous les dossiers de candidature sont traités de la même façon.

Si vous décidez de retenir les services d'une personne rémunérée, vous devez savoir que pour mieux protéger les candidats contre les pratiques douteuses ou illégales, le Ministère ne traite qu'avec :

– les membres en règle du Barreau du Québec ou de la Chambre des notaires du Québec;

– les personnes titulaires d'une autorisation spéciale délivrée par ces derniers;

– les consultants en immigration reconnus par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et inscrits au **Registre québécois des consultants en immigration.**

Pour savoir si un consultant en immigration est reconnu par le Ministère, consultez le registre à l'adresse suivante :
www.midi.gouv.qc.ca/consultant.

Si vous avez recours aux services d'un consultant en immigration pour vous conseiller, vous assister ou vous représenter dans le cadre de cette demande, vous devez en aviser le Ministère et identifier cette personne.

Question 25 (Déclaration et engagements)

La signature de la Déclaration et engagements (page 4 de la demande) est **obligatoire**. Les signatures photocopiées ou numérisées ne sont pas acceptées.

- Si vous avez **18 ans ou plus**, vous devez signer vous-même la déclaration. Toute autre signature que la vôtre entraînera le rejet de votre formulaire de demande.
- Si vous avez **moins de 18 ans** au moment de votre demande mais que **vous atteindrez 18 ans** au cours des quatre années subséquentes, votre signature **ET** celle de votre père, de votre mère ou de la personne titulaire de l'autorité parentale sont requises.
- Si vous avez **moins de 18 ans** au moment de votre demande et au cours des quatre années subséquentes, la signature d'une seule des personnes suivantes est requise : votre père, votre mère ou la personne titulaire de l'autorité parentale.

Autorisations (Section 6)

La signature de l'une ou l'autre des autorisations est **facultative**. L'absence de signature n'entraînera aucune conséquence sur le traitement de votre demande. Cependant, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion ne pourra transmettre aucune information à un tiers sur l'évolution de votre demande.

Si vous souhaitez signer l'une ou l'autre des autorisations et que :

- vous avez **18 ans ou plus**, votre signature est requise pour que votre père, votre mère, la personne titulaire de l'autorité parentale ou un tiers puisse obtenir des renseignements sur l'évolution de votre demande ou agir en votre nom.
- vous avez **moins de 18 ans**, la signature de votre père, de votre mère ou de la personne titulaire de l'autorité parentale est requise pour qu'un tiers puisse obtenir des renseignements sur l'évolution de votre demande ou agir en votre nom.

Question 26 (Communiquer des renseignements à l'établissement d'enseignement)

- La signature du consentement est facultative. Sans ce consentement dûment signé, le Ministère ne sera pas autorisé à transmettre à l'établissement d'enseignement que vous fréquenterez les renseignements relatifs à votre CAQ pour études.
- Si vous avez moins de 18 ans, la signature **originale** d'une seule des personnes suivantes est requise : votre père, votre mère ou la personne titulaire de l'autorité parentale.

Question 28

Si vous autorisez un organisme à vous représenter dans vos démarches, vous devez préciser quelle personne, au sein de cet organisme, est autorisée à vous représenter.

DOCUMENTS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT, SELON L'OPTION CORRESPONDANT À VOTRE SITUATION

Cochez les cases correspondant à votre demande

OPTION 1

S'il s'agit d'une **première demande de CAQ** pour études et que vous (le futur étudiant) résidez actuellement en **Autriche**, au **Canada**, aux **États-Unis**, en **France** (y compris à **La Réunion**), au **Groenland**, à **Hong Kong**, au **Mexique**, à **Monaco** ou à **Saint-Pierre-et-Miquelon**, joignez au formulaire de demande les documents suivants :

☐ Original d'une photo d'identité récente, format passeport (35 mm x 45 mm), portant votre nom à l'endos

☐ Paiement des frais d'examen de la demande

☐ Photocopie **lisible** des pages de votre passeport où apparaissent les renseignements personnels et la photo (bien définie). Votre passeport doit être valide.

☐ Lettre d'admission du registrariat (ou du bureau d'admission) de l'établissement d'enseignement que vous fréquenterez (non requis d'un enfant mineur accompagné au Québec d'un parent détenteur d'un permis d'études ou de travail)

☐ Preuves récentes de votre capacité financière (Voir instructions à la question 22)
OU ☐ Preuves récentes de capacité financière de la personne qui vous soutient financièrement **ET** Déclaration de soutien financier signée par cette personne (Voir page 6 du formulaire de demande)

Pour la demande de permis d'études

- Si vous résidez en Autriche, en France, à Hong Kong, au Mexique ou à Monaco, vous devez déposer votre demande de permis d'études au Bureau canadien des visas (BCV) couvrant le pays où vous résidez. Vérifiez auprès du BCV si vous pouvez déposer votre demande de permis d'études simultanément à votre demande de CAQ pour études.
- Si vous avez la citoyenneté américaine ou la résidence permanente aux États-Unis, si vous avez la citoyenneté danoise et résidez au Groenland ou encore, si vous avez la nationalité française et résidez à Saint-Pierre-et-Miquelon, vous pouvez obtenir votre permis d'études du gouvernement du Canada à votre arrivée au point d'entrée. Si vous résidez aux États-Unis et avez la citoyenneté ou la résidence permanente d'un autre pays, vous devrez vous adresser au Bureau canadien des visas qui couvre le territoire où vous habitez actuellement.
- Si vous résidez actuellement au Canada, vérifiez auprès de Citoyenneté et Immigration Canada où votre demande de permis d'études doit être déposée en visitant le site www.cic.gc.ca.

OPTION 2

Si vous faites une **première demande de CAQ** pour études et **ne résidez pas** sur l'un des territoires indiqués à l'OPTION 1, joignez au formulaire de demande les documents suivants :

☐ Original d'une photo d'identité récente, format passeport (35 mm x 45 mm), portant votre nom à l'endos

☐ Paiement des frais d'examen de la demande

☐ Photocopie **lisible** des pages de votre passeport où apparaissent les renseignements personnels et la photo (bien définie). Votre passeport doit être valide.

☐ Lettre d'admission du registrariat (ou du bureau d'admission) de l'établissement d'enseignement que vous fréquenterez (non requis d'un enfant mineur accompagné au Québec d'un parent détenteur d'un permis d'études ou de travail)

Pour la demande de permis d'études

- Vos preuves de capacité financière devront être présentées au Bureau canadien des visas (BCV) où vous déposerez votre demande de permis d'études. Vérifiez auprès du BCV si vous pouvez déposer votre demande de permis d'études simultanément à votre demande de CAQ pour études.

OPTION 3

Pour toute demande faite pour un **enfant mineur** (moins de 18 ans) accompagné au Québec d'un **seul de ses parents**, joignez les documents exigés aux OPTIONS 1, 2 ou 5, selon le cas, ainsi que les documents suivants :

Si l'enfant est mineur et qu'il est accompagné par ses deux parents, reportez-vous aux options 1, 2 ou 5, selon votre situation.

- ☐ Original d'une Déclaration de consentement au séjour de l'enfant au Québec, signée par le parent non accompagnant
- ☐ Photocopie du certificat de naissance de l'enfant sur lequel apparaît le nom de ses parents
- ☐ Photocopie d'un document d'identité du parent non accompagnant portant sa signature

  OU, à défaut de ces trois documents : ☐ Photocopie d'un document officiel attestant que le parent accompagnant l'enfant en assume seul la garde

OPTION 4

Pour toute demande faite pour un **enfant mineur** (moins de 18 ans) **non accompagné** de ses parents au Québec, joignez les documents exigés aux OPTIONS 1, 2 ou 5, selon le cas, ainsi que les documents suivants :

- ☐ Photocopie du certificat de naissance de l'enfant sur lequel apparaît le nom de ses parents
- ☐ Photocopie d'un document d'identité de chacun des parents portant leur signature
- ☐ Original de la Déclaration d'autorité parentale établissant les droits et devoirs de garde, de surveillance, d'éducation et de prise en charge par une personne résidante du Québec, citoyenne canadienne ou résidente permanente, âgée d'au moins 18 ans. Cette déclaration doit être signée par **les deux parents** ou par la personne titulaire de l'autorité parentale.
  - ☐ En cas de signature d'un **seul parent**, photocopie d'un document officiel attestant que le parent signataire assume seul la garde de l'enfant
- ☐ Original de la Déclaration de prise en charge d'un enfant mineur, pour toute la durée du CAQ ou jusqu'aux 18 ans de l'enfant, signée par la personne à qui la garde de l'enfant est confiée au Québec
- ☐ Photocopie d'un document démontrant que la personne à qui la garde de l'enfant est confiée au Québec est citoyenne canadienne ou résidente permanente

Si les frais relatifs au séjour de l'enfant mineur au Québec sont assumés par une autre personne que son père ou sa mère :

- ☐ Déclaration de soutien financier (voir page 6 du formulaire de demande) signée par cette autre personne
- ☐ Preuves récentes de capacité financière de cette personne

OPTION 5

Si vous **prolongez vos études** au Québec au-delà de la durée de votre CAQ pour études actuel, si vous **changez de niveau** d'études ou si vous vous inscrivez dans un programme d'études de même niveau qui se **terminera avant l'échéance** de votre CAQ actuel, vous devez **faire une nouvelle demande de CAQ** pour études et joindre les documents suivants :

- ☐ Original d'une photo d'identité récente, format passeport (35 mm x 45 mm), portant votre nom à l'endos
- ☐ Paiement des frais d'examen de la demande (sauf si vous êtes admis dans un programme de même niveau se terminant avant l'échéance du CAQ actuel)
- ☐ Photocopie **lisible** des pages de votre passeport où apparaissent les renseignements personnels et la photo (bien définie). Votre passeport doit être valide.
- ☐ Lettre officielle du registrariat de l'établissement d'enseignement que vous fréquentez précisant votre statut d'étudiant à temps plein ainsi que le nombre de crédits obtenus ou à obtenir, s'il y a lieu
- ☐ Originaux de vos relevés de notes de l'établissement d'enseignement du Québec couvrant **toute la période de validité** de votre CAQ pour études ou copies certifiées conformes aux originaux par l'établissement **ET**,
  - – si vous n'avez pas toujours été un étudiant à temps plein durant cette période :
    - ☐ Lettre explicative et document justificatif
  - – si vous êtes un étudiant de 2e ou 3e cycle en rédaction de mémoire ou de thèse :
    - ☐ Lettre officielle du département ou de la faculté confirmant votre inscription à temps plein à **chaque trimestre** de rédaction jusqu'à présent et indiquant la date probable de fin de votre programme. Cette lettre n'est pas requise si ces renseignements apparaissent déjà dans les documents que vous joignez à votre demande.
- ☐ Preuves récentes de votre capacité financière ou de celle de la personne qui vous soutient financièrement (voir instructions à la question 22) **ET**,
  - – si une personne vous soutient financièrement :
    - ☐ Déclaration de soutien financier récente signée par cette personne

OPTION 5 (suite)

- ☐ Preuve que vous avez maintenu une assurance maladie et hospitalisation au Québec pendant toute la durée de validité de votre CAQ pour études (sauf si vous fréquentiez une université ou un établissement d'enseignement qui inclut ce type d'assurances dans les droits de scolarité demandés)
- ☐ Preuve que vous détenez une assurance maladie et hospitalisation au Québec pour la première année de validité de votre nouveau CAQ pour études (sauf si vous fréquentez une université ou un établissement d'enseignement qui inclut ce type d'assurances dans les droits de scolarité demandés)
- ☐ Si vous changez de programme ou de niveau d'études, lettre d'admission du registrariat (ou du bureau d'admission) de l'établissement d'enseignement que vous fréquenterez

Pour la demande de permis d'études

- Vous pouvez faire votre demande de renouvellement de permis d'études auprès du Centre de traitement des demandes de Citoyenneté et Immigration Canada, situé à Vegreville, en Alberta ou dans un BCV en dehors du Canada, **si vous vous absentez du Canada** durant le traitement de votre demande.

Immigration, Diversité et Inclusion
Québec

Demande de certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études

A-0506-BF
(2015-01)

Réservé à l'administration
N° de référence individuel :
N° de dossier
N° de demande :

REMPLISSEZ CE FORMULAIRE EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE.

Note : Afin d'alléger le texte, les termes et expressions utilisés englobent les deux genres.

SECTION 1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Agrafer ici

PHOTO OBLIGATOIRE

Format passeport (35 mm x 45 mm)

1. Nom de famille à la naissance : _____
(Voir les instructions)

Prénom : _____

Nom de famille après le mariage (s'il y a lieu) :

_____

2. Sexe : ☐ F ☐ M

3. Date de naissance : Lieu de naissance :

Année Mois Jour Ville Province / État Pays

4. Citoyenneté / Nationalité : _____

5. État matrimonial : ☐ Célibataire ☐ Marié ☐ Conjoint de fait ☐ Divorcé ☐ Séparé ☐ Veuf

6. Langue parlée : ☐ Français ☐ Anglais ☐ Autre(s) Précisez : _____

7. Langue de correspondance : ☐ Français ☐ Anglais

8. a) Adresse de correspondance : _____
(Voir les instructions)
N° Rue App.

Ville Pays Code postal

b) Lieu de résidence actuel : ☐ Même que ci-dessus ☐ Autre, précisez le pays _____

9. N° téléphone : _____ Autre : _____

10. Adresse électronique : _____ @ _____

11. a) Avez-vous déjà obtenu un CAQ pour études? ☐ Non ☐ Oui Date de début Année Mois Date de fin Année Mois

b) Si oui, au cours des six derniers mois, avez vous séjourné au Québec pour y étudier ? ☐ Oui ☐ Non

12. À quel service du gouvernement canadien allez-vous présenter votre demande de **permis d'études**? Cochez une seule réponse. (Voir les instructions)

☐ Bureau canadien des visas à l'étranger (Précisez lequel) : _____
Ville Pays

☐ Point d'entrée (poste frontière ou aéroport pour le citoyen américain ou le résident permanent aux États-Unis, pour le citoyen danois qui réside au Groenland et pour le citoyen français qui réside à Saint-Pierre-et-Miquelon)

☐ Citoyenneté et Immigration Canada, Vegreville, Alberta, Canada (renouvellement à partir du Canada)

13. Inscrivez le nom de toute personne de votre famille immédiate (époux, conjoint, enfant à charge, père, mère) qui se trouve déjà au Québec ou vous y accompagnera pendant toute la durée de vos études ainsi que la raison de sa présence au Québec. (Voir les instructions)

Nom de famille	Prénom	Date de naissance			Lien de parenté avec l'étudiant	Motif de présence au Québec (visite, études, travail temporaire ou autre, précisez)
		Année	Mois	Jour		

SECTION 2 RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

14. Nom et adresse de l'établissement d'enseignement au Québec que vous fréquenterez :

_____

_____

15. a) Programme d'études : _____

b) Niveau d'études au Québec :

☐ Primaire ☐ Secondaire ☐ Collégial Universitaire : ☐ 1er cycle / Professionnel ☐ 2e cycle ☐ 3e cycle

☐ Autre (Précisez) : _____

16. Montant des droits de scolarité annuels : _____ $ CAN (selon votre lettre d'admission)

17. Date de début du programme d'études Date de fin du programme d'études

Année Mois Année Mois

18. Participez-vous à un programme d'échange? ☐ Oui ☐ Non

SECTION 3 SITUATION FINANCIÈRE

19. Vos frais de séjour et vos frais de scolarité au Québec seront assumés par :

☐ Vous-même ☐ Parent : _____ (Nom et prénom) ☐ Autre : _____ (Nom et prénom)

☐ Un organisme ou un gouvernement : _____ (Nom)

20. Indiquez, s'il y a lieu, les coordonnées du principal payeur (personne autre que vous-même ou organisme) qui subviendra à vos besoins :

Adresse : _____
N° Rue App.

_____
Ville Pays Code postal

N° téléphone : _____

21. Indiquez l'**OPTION** correspondant à votre situation. (Voir les instructions, pages 3 et 4)

☐ Option 1 ☐ Option 2 ☐ Option 3 ☐ Option 4 ☐ Option 5

22. Si l'**OPTION** correspondant à votre situation requiert des preuves de votre capacité financière, cochez les cases correspondant aux documents que vous joindrez à votre demande. Les preuves jointes doivent être **récentes et suffisantes**. (Voir les instructions)

☐ Preuve récente de virements de fonds à votre nom

☐ Tout document récent faisant état de vos avoirs (liquidités, placements, investissements) et de vos revenus

☐ Autorisation récente de transfert de fonds de l'Office du contrôle des changes de votre pays d'origine ou de résidence

☐ Confirmation officielle récente d'attribution de bourses d'études précisant les montants mensuels et annuels à recevoir

☐ Relevés récents de salaire

☐ Avis de cotisation à un régime d'imposition du revenu le plus récent, précisant le revenu annuel

☐ Relevé bancaire des trois derniers mois avec le solde actuel indiquant le titulaire du compte, lettre(s) de banque indiquant le solde actuel ou carnet de banque à jour et preuve de propriété du carnet

Si les frais relatifs à votre séjour d'études au Québec sont assumés par une autre personne que vous-même :

☐ Preuves financières récentes et détaillées de cette personne (lettre d'emploi mentionnant le salaire, relevés de salaire, avis de cotisation à un régime d'imposition du revenu annuel, rapports d'impôts, lettre(s) de banque indiquant le solde, relevés bancaires, etc.)

☐ Déclaration de soutien financier récente signée par cette personne (Voir page 6)

Vous devez payer les droits exigibles au moment de la présentation de votre demande. Divers modes de paiement sont acceptés par le Ministère mais les chèques personnels ne le sont pas. Pour obtenir l'information à ce sujet, consultez la page suivante:

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/obtenir-autorisations/certificat-acceptation/frais-exiges.html

23. Indiquez les coordonnées de la personne payant pour vous les frais d'examen de votre demande (s'il y a lieu) :

Nom : _____ Prénom : _____ N° téléphone : _____

Adresse : _____

N° Rue App.

_____

Ville Pays Code postal

24. **Avez-vous, dans le cadre de la présente demande, recours à une personne rémunérée qui vous conseille, vous assiste ou vous représente?**

☐ Oui ☐ Non

Si oui, s'agit-il :

- d'un avocat membre du Barreau du Québec? ☐ Oui ☐ Non
- d'un notaire membre de la Chambre des notaires du Québec? ☐ Oui ☐ Non
- d'une personne titulaire d'une autorisation spéciale délivrée par le Barreau du Québec ou la Chambre des notaires du Québec? ☐ Oui ☐ Non
- d'un consultant en immigration? ☐ Oui ☐ Non
- d'une autre personne rémunérée? ☐ Oui ☐ Non

S'il s'agit d'un **consultant en immigration ou d'une autre personne rémunérée,** indiquez :

_____ _____

Nom Prénom

Numéro d'inscription (tel qu'il apparaît au Registre québécois des consultants en immigration) _____

Pour connaître le numéro d'inscription du consultant, voir le registre à l'adresse suivante : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/registreconsultants

SECTION 4 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels recueillis dans le présent formulaire et, le cas échéant, dans les documents qui doivent y être annexés sont nécessaires au traitement de votre demande de certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études et à l'application de la Loi sur l'immigration au Québec, du Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers, du Règlement sur les consultants en immigration et des règles administratives qui en découlent.

Ces renseignements peuvent également être utilisés par le Ministère pour vérifier ou faire vérifier auprès de tiers l'exactitude des renseignements fournis ou pour des fins d'étude, de statistique, d'évaluation de programme, pour vous communiquer toute information susceptible d'avoir une incidence sur les conditions de votre séjour temporaire au Québec ou pour vous informer des possibilités de faire une demande d'immigration permanente.

Les renseignements personnels vous concernant sont confidentiels et ne peuvent être divulgués sans votre consentement à moins que la loi ne l'autorise. La loi permet notamment, à certaines conditions, la communication de renseignements personnels **sans consentement** si cette communication est nécessaire :

- à l'application d'une loi au Québec;
- à l'exercice des attributions d'un organisme du gouvernement du Canada, notamment les autorités canadiennes de l'immigration;
- à la prestation d'un service du Ministère ou à l'exécution d'un contrat de service confié par le Ministère;
- aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec ou en raison d'une situation d'urgence.

Au sein du Ministère, l'accès à ces renseignements est réservé aux seules personnes habilitées à les recevoir lorsque ces renseignements sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. À l'exception des sections facultatives, toute omission ou tout refus de répondre peut entraîner le rejet de votre demande ou occasionner des délais dans le traitement de votre dossier.

Vous pouvez être informé des renseignements vous concernant détenus par le ministre et, s'il y a lieu, en demander par écrit la rectification. Pour de plus amples renseignements, adressez-vous au bureau qui traite votre demande. Si ce bureau n'est pas en mesure de vous fournir les renseignements demandés, adressez-vous au bureau du responsable ministériel de la protection des renseignements personnels au Secrétariat général du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, situé au 360, rue McGill, 4e étage, Montréal (Québec) H2Y 2E9.

SECTION 5 DÉCLARATION ET ENGAGEMENTS (obligatoire)

Je déclare que les renseignements contenus dans la présente demande et dans les documents annexés sont complets et exacts.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'avis sur la protection des renseignements personnels, à la section 4 du présent formulaire.

Je comprends que le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion peut :

– vérifier ou faire vérifier auprès de tiers l'exactitude des renseignements fournis, et que si je communique au Ministère, à l'enquêteur ou au vérificateur un renseignement que je sais ou aurais dû savoir être faux ou trompeur relativement à une demande de CAQ, je commets une infraction à la loi et je suis passible d'une amende;

– rejeter toute demande qui contient une information ou un document faux ou trompeur;

– refuser d'examiner une demande de certificat de la part d'une personne qui a fourni, depuis cinq ans ou moins, une information ou un document faux ou trompeur relativement à une demande en vertu de la Loi sur l'immigration au Québec;

– annuler un CAQ lorsque la demande contenait une information ou un document faux ou trompeur, lorsque le certificat a été délivré par erreur ou lorsque les conditions requises pour sa délivrance cessent d'exister.

Je m'engage à recevoir l'enseignement pour le programme ou pour le niveau d'études indiqué dans la présente demande.

Je m'engage à faire de l'étude ma principale activité (études à temps plein)[1];

Je m'engage également à maintenir, pendant la durée de mon séjour d'études au Québec, une assurance maladie et hospitalisation[2] pour moi-même et chacun des membres de ma famille qui m'accompagnent, le cas échéant.

25. En foi de quoi, j'ai signé à _____ le _____
Ville Pays Année / Mois / Jour

Signature du demandeur : _____
(Voir les instructions)

Signature du père, de la mère ou de la personne titulaire de l'autorité parentale : _____
(Si le demandeur est un enfant de moins de 18 ans)

---

[1] Les travailleurs temporaires et les membres de leur famille, les demandeurs d'asile et les membres de leur famille ainsi que les membres de la famille des étudiants étrangers sont exemptés de cette condition.

[2] L'étudiant et sa famille qui bénéficient d'une assurance maladie et hospitalisation au Québec en vertu d'une entente de sécurité sociale sont considérés respecter cet engagement.

SECTION 6 AUTORISATIONS (facultatives)

Sous réserve des exceptions prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, (L.R.Q., c. A-2.1), le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion n'est pas autorisé à communiquer les renseignements personnels qui vous concernent sans votre consentement.

Si vous souhaitez que certaines personnes ou certains organismes puissent avoir accès à ces renseignements, vous devez autoriser le Ministère à les leur communiquer. Il en va de même pour la personne que vous voulez autoriser à vous représenter dans vos démarches. Les sections qui suivent servent donc à déterminer les renseignements qui pourront être communiqués et à désigner les personnes ou organismes qui peuvent les recevoir. (Voir les instructions)

Ces autorisations sont facultatives et le défaut de les remplir n'aura aucune conséquence sur le traitement de votre demande de certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études. Si vous choisissez de ne pas utiliser d'autorisation, biffez cette page.

AUTORISATION À COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS À L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Par la présente, j'autorise le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion à transmettre à l'établissement d'enseignement où je poursuivrai mes études les renseignements suivants relatifs à mon certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études : le numéro du CAQ pour études, la période de validité et le programme ou le niveau d'études.

26. En foi de quoi, j'ai signé à _____ le _____
Ville Pays Année / Mois / Jour

Signature : _____
(Voir les instructions)

AUTORISATION À COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS À UNE TIERCE PERSONNE

J'autorise le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion à communiquer tout renseignement relatif au traitement de ma demande de CAQ pour études à la personne suivante :

_____ _____
Nom et prénom de la personne N° téléphone

Adresse : _____
N° Rue App.

_____
Ville Pays Code postal

Cette autorisation est valable pour la durée du traitement de ma demande de CAQ pour études à moins qu'elle ne soit révoquée par écrit.

Cette autorisation ne confère pas le pouvoir de me représenter à la personne autorisée à recevoir les renseignements. Cette personne pourra avoir accès aux renseignements personnels contenus dans mon dossier et le Ministère pourra, à sa demande, lui remettre une copie de mon CAQ pour études.

27. En foi de quoi, j'ai signé à _____ le _____
Ville Pays Année / Mois / Jour

Signature : _____
(Voir les instructions)

AUTORISATION DE REPRÉSENTATION DANS MES DÉMARCHES

J'autorise la personne suivante à me représenter dans mes démarches de demande de CAQ pour études. Conséquemment, j'autorise le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion à lui communiquer tous les renseignements ou documents relatifs au traitement de ma demande de CAQ pour études et à considérer toute demande de sa part concernant mon dossier comme une demande faite par moi.

_____ _____
Nom et prénom de la personne N° téléphone

_____
Nom de l'organisme (s'il y a lieu)

Adresse : _____
N° Rue App.

_____
Ville Pays Code postal

La personne mandatée pour me représenter est rémunérée ☐ Oui ☐ Non

Cette autorisation est valable pour la durée du traitement de la présente demande de CAQ pour études à moins qu'elle ne soit révoquée par écrit.

AUTORISATION DE REPRÉSENTATION DANS MES DÉMARCHES (suite)

28. En foi de quoi, j'ai signé à _____ le _____
Ville Pays Année / Mois / Jour

Signature : _____

DÉCLARATION DE SOUTIEN FINANCIER

Lorsque votre demande doit être accompagnée de preuves de capacité financière, selon l'OPTION correspondant à votre situation, cette déclaration doit être remplie et signée par toute personne qui assumera les coûts relatifs à votre séjour d'études au Québec.

Étudiant ou enfant mineur : _____ _____
Nom et prénom Date de naissance

Je, soussigné, _____
Nom et prénom de la personne qui prend en charge l'étudiant ou l'enfant mineur

domicilié au _____
N° Rue App.

_____
Ville Pays Code postal

qui suis : ☐ résident permanent au Canada ☐ citoyen canadien

☐ autre nationalité / citoyenneté _____
(Précisez)

m'engage, par la présente, à assumer tous les coûts relatifs au séjour d'études au Québec de l'étudiant ou de l'enfant mineur identifié ci-dessus, soit plus particulièrement :

– ses frais de logement, de nourriture, de vêtements et de nécessités personnelles, ou à l'héberger gratuitement chez moi et à lui fournir la nourriture, les vêtements et les nécessités personnelles;
– ses droits de scolarité et autres frais relatifs aux études exigés par l'établissement d'enseignement fréquenté au Québec, y compris, s'il y a lieu, les droits de scolarité additionnels applicables aux étudiants étrangers;
– ses frais de transport au Québec et du Québec vers son pays d'origine ou vers une autre destination à la fin de son séjour au Québec;
– à souscrire à son nom une assurance maladie et hospitalisation privée au Québec afin de couvrir ses frais médicaux et à maintenir celle-ci en vigueur pendant la durée de son séjour au Québec.

Cet engagement est valable pour la durée de validité du certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études demandé.

Je comprends que le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion peut :

– vérifier ou faire vérifier auprès de tiers l'exactitude des renseignements fournis, et que si je communique au Ministère, à l'enquêteur ou au vérificateur un renseignement que je sais ou aurais dû savoir être faux ou trompeur relativement à une demande de CAQ, je commets une infraction à la loi et je suis passible d'une amende;
– rejeter toute demande qui contient une information ou un document faux ou trompeur;
– refuser d'examiner une demande de certificat de la part d'une personne qui a fourni, depuis cinq ans ou moins, une information ou un document faux ou trompeur relativement à une demande en vertu de la Loi sur l'immigration au Québec;
– annuler un CAQ lorsque la demande contenait une information ou un document faux ou trompeur, lorsque le certificat a été délivré par erreur ou lorsque les conditions requises pour sa délivrance cessent d'exister.

En foi de quoi, j'ai signé à _____ le _____
Ville Pays Année / Mois / Jour

Signature : _____